



Fiche d'inscription école publique « Jean de la Fontaine »
Année scolaire 202...../202.....

ÉLÈVE

Nom :Prénom(s) :Sexe : M / F

Né(e) le :/...../.....à.....

Demande d'inscription en classe de :

RESPONSABLE(S) LEGAUX

Mère : Autorité parentale Oui Non

Nom de jeune fille :

Nom marital (nom d'usage) :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

 Domicile :  Portable :

 Travail :

Mail :

Père : Autorité parentale Oui Non

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

 Domicile :  Portable :

 Travail :

Mail :

Autre responsable légal : Autorité parentale Oui Non

Organisme : Personne référente :

Fonction : Lien avec l'enfant :

Adresse :

Code postal : Commune :

 Domicile :  Portable :

 Travail :

Mail :

RESTAURANT SCOLAIRE : Oui Non

Si oui, pensez à compléter le dossier d'inscription

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

- Copie du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, de téléphone...)

Les informations contenues sur ce formulaire, complété et remis à la Commune de Saint-Biez-en-Belin, sont enregistrées dans un fichier et destinées à être traitées dans le but : d'inscrire votre enfant à l'Ecole « Jean de la Fontaine » Ces données recueillies sont nécessaires pour assurer la bonne gestion du service concerné. Elles ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et à la direction de l'école.

Ces données seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité. Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données - limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement de ces données (Maire de la commune) à l'adresse suivante : mairie@saint-biez-en-belin.fr et/ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@sarthe.fr. Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : contact@cnil.fr »

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de ses activités, la commune de Saint-Biez-en-Belin peut être amenée à diffuser sur ses supports de communication (bulletin municipal - site internet -etc.) des photos/vidéos sur lesquels pourraient apparaître votre enfant.

Dans le respect de la réglementation sur le droit à l'image, la commune doit recueillir votre consentement express concernant la prise et la diffusion de ces photos/vidéos

Merci donc de bien vouloir compléter le paragraphe ci-dessous :

Je soussigné,

Nom.....

Prénom

Autorise à titre gracieux la Mairie de Saint-Biez-en-Belin à diffuser, sur tout support de communication communal (ex : bulletin communal, site internet, etc.), la(les) photographies/vidéos sur laquelle (lesquelles) mon enfant est susceptible de figurer dans le cadre des activités de l'école (et uniquement dans ce cadre).

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes ces informations sur le droit à l'image et le traitement par la commune de Saint-Biez-en-Belin, des Données à Caractère Personnel me concernant qu'elle détient, y compris les images, et en accepte les termes.

Fait à, le

Signature :

RAPPEL DE LA PROCEDURE

Inscription des élèves : Une compétence du Maire

Les responsables de l'enfant doivent se présenter à la Mairie pour le faire inscrire à l'école « Jean de la Fontaine ».

Le Maire délivre un certificat d'inscription.

L'admission : Une compétence de la direction de l'école

Une fois l'inscription acceptée en Mairie, prendre rendez-vous avec la direction de l'école « Jean de la Fontaine » ( 02 43 42 13 57), qui procède, sur rendez-vous et selon les disponibilités, à l'admission de l'élève.

La direction de l'école procède à l'admission de l'élève sur présentation :

- Du certificat d'inscription délivré par le Maire
- Du carnet de vaccination